

Et comme l'Académie emploie ces trois constructions diverses sans signaler la moindre différence entre elles, je crois pouvoir en conclure qu'à ses yeux, elles sont toutes également bonnes.

Mais le sont-elles réellement ?

Dernièrement (*Courrier de Vaugelas* no. 3), je constatais aussi que l'Académie disait indifféremment *dommages-intérêts* et *dommages-et-intérêts*, quoique ce dernier, comme je crois du moins l'avoir démontré, soit la seule expression permise. N'en serait-il pas de même ici ?

Le mot *fur*, d'après Trévoux (1774) est un dérivé de *feur*, qui signifiait autrefois tribunal, du mot *forum*. On disait *dédier feur*, pour dire que le juge n'était pas compétent. Il a signifié depuis une estimation certaine, une taxe de prix des denrées, parce qu'elle se faisait par la police du juge, et ainsi on disait *Mettre les denrées à un feur raisonnable*, le prendre au *feur* et au taux du magistrat.

Voici un exemple en latin que j'ai trouvé dans Ménage. où *forum* (*feur*) a bien en effet le sens de *prix* :

Quod cum rex Richardus cognovisset. misit marescallos suos ad majores civitatis petens ut exercitui suo victualia venderentur *foro* legitimo.

MATTHIEU PARIS.

En voici un autre en français où *feur* est employé dans le même sens :

Et je li dis que pour ce ne devoit il pas laisser ; et il me respondit que à nul *feur* il ne feroit le mariage jusques à temps que la paix fût faite.

JOINVILLE.—Cité par Rochefort.

Plus tard, sans que je puisse parfaitement m'expliquer le fait, qui n'en est cependant pas moins certain, *fur* se mit pour signifier à la raison, selon, à la proportion de, comme dans cet exemple :

Trop sui dolenz et molt m'en poise
Que toz li mons nes loe et proise
Au *fur* qu'eles estre deüssent.

BARBAZAN.—Vol. I, p. 165.

Quand il en fut venu à signifier *proportion*, il s'employa en compagnie de ce dernier, avec lequel il forma une de ces expressions qu'on pourrait appeler synonymiques, comme *sur mon âme* et *conscience*, *son seigneur* et *moître*, etc.

J'ai acheté un muid de vin *au fur* et à proportion de cinq sous la pinte.

Trévoux, éd. 1771.

Mais nous avons un autre mot qui signifiait *proportion* ; c'était *mesure* :

Il recompensoit chacun selon son estat et valeur et suivant les services qu'il avoit faiz, et donnoit par *mesure*.

JEAN CHARTIER.—Hist. de Charles VII.

Nous l'avons substitué à *proportion*, ce qui nous a enfin donné notre expression moderne *au fur et à mesure*.

Voilà pour l'origine et le sens de *fur*. Décidons maintenant quelles sont les particules qui doivent précéder les deux substantifs formant l'expression en question.

Je viens de démontrer que *fur* et *mesure* sont synonymes. Or, comment construit-on les particules, articles et prépositions, avec de telles expressions ?

J'ai sous les yeux une liste renfermant un certain nombre de ces expressions, et j'y remarque ceci :

1^o La préposition ne se répète pas devant le second terme (en due et bonne forme ; condamné aux frais et dépens ; moralité des votes et moyens) ;

2^o L'article ou l'adjectif possessif ne s'exprime que devant le premier des deux substantifs (sur mon âme et conscience, à leurs risques et périls, etc., etc.)

3^o Les déterminatifs qui précèdent les deux substantifs synonymes peuvent, à la rigueur, se mettre devant le second (à leurs risques et à leurs périls, à nos seigneurs et à nos maîtres, etc.)

Mais ces principes appliqués à l'expression *au fur et à mesure* en font rejeter la seconde forme (à *fur* et à *mesure*) et aussi la première (au *fur* et à *mesure*), parce que l'article qui est avant

fur, mot masculin, ne peut se placer avant *mesure*, qui est du féminin.

D'où il suit que, pour quiconque s'est enquis de l'étymologie de *fur*, et a examiné la construction du genre d'expression où entre ce mot, il n'y a réellement que la forme à *fur* et *mesure* qui soit bonne. C'est du reste celle que M. Littré emploie.

* *

Les grammairiens modernes prétendent que l'Académie ne permet pas d'écrire le pluriel des substantifs en ENT. ANT. sans T ; cependant, je trouve dans la REVUE DES DEUX MONDES que M. Rémusat et M. Carné l'écrivent sans T. Aurait-on changé d'opinion, ou est-ce que, pour l'Académie française, les membres ne sont pas le tout ? Je vous serais bien obligé si vous vouliez bien me répondre.

Depuis 1855, l'Académie n'a pas fait de nouvelle édition de son dictionnaire.

Or, dans la dernière, l'Académie a adopté, pour les noms en *ant* et *ent*, le pluriel par addition d'une *s*, excepté pour le monosyllabe *gens*.

Si MM. de Rémusat et de Carné écrivent ces noms en substituant *s* à *t*, ils enfreignent tout simplement une règle de l'illustre compagnie ; mais rien n'est changé pour cela dans sa manière de pluraliser les noms en question.

* *

Etant militaire, je désirerais savoir pourquoi la batterie de tambour pour la réveil des troupes s'appelle en français la *diane*. Pourriez-vous bien me renseigner à ce sujet ?

Ménage a démontré que *diane* vient d'un ancien adjectif espagnol, *diána*, qu'on retrouve en italien (*stella diána*, étoile du matin), lequel était dérivé de *diu*, fait lui-même du latin *dies*, jour.

Dans l'origine, ce mot a signifié chez nous *point du jour*, comme le prouvent les exemples suivants que j'emprunte au dictionnaire de M. Littré :

Faire une grande diligence de nuit, et arriver à la *diane*, indubitablement on les surprendroit.

LANSURE, 667.

Ils firent partie pour aller à une *diane* attaquer deux compagnies françaises.

D'AUMONT, Hist., I, 327.

Mais on s'en servait aussi dans le sens de *réveil*, comme le montre cette citation prise à la même source :

Aller en embuscade et bailler la *diane*.

BONNET.—Série, I, p. 403, dans La Curne.

C'est ce dernier sens qu'il a quand on l'applique à une batterie de tambour.—(*Courrier de Vaugelas*.)

Un T suivi d'un I.

« On a raconté une anecdote assez plaisante : Nodier lisait dans une séance particulière de l'Académie, l'article *Abolition* : *Abolition*, substantif féminin, etc., etc.

« — Votre dernière remarque me paraît inutile, dit un académicien présent, car on sait que devant l'I, le T a le son du G.

« — Mon cher confrère, ayez pitié de mon ignorance, répond Nodier, en appuyant sur chaque mot, et faites-moi l'amitié de me répéter la *motivité* de ce que vous venez de me dire.

« On juge de l'éclat de rire universel qui saisit la docte assemblée.—On ajoute que l'académicien réfuté en prit gaîment sa part. »

(SAINT-BEUVE).

Voici à ce sujet quelques *curiosités* que nous offrons à nos lecteurs, et qui sont pour les enfants et les étrangers autant de difficultés de lecture, d'orthographe, et de prononciation :